



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2016

Le vingt-six juillet deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil municipal de Nuillé-sur-Vicoin s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 22 juillet 2016.

Etaient présents : Katia CLEMENT, ~~Francine DUPE~~, Sylvie RIBAUT, Albert ROGUET, Adjoint, ainsi que ~~Yannick COQUELIN~~, ~~Stéphane DALIBARD~~, ~~Christophe AVRANCHE~~, Séverine GAINOUX, ~~Stéphanie ANGIN~~, Yoann PICHON, ~~Hubert MEILLEUR~~, Cécile JASLIER, ~~Séverine NAVINEL~~ et Virginie VIELLEPEAU. (Quorum atteint).

Absents :

M. Hubert MEILLEUR qui n'a pas donné pouvoir ;
M. Christophe AVRANCHE qui n'a pas donné pouvoir ;
Mme Séverine NAVINEL qui n'a pas donné pouvoir ;
M. Stéphane DALIBARD qui n'a pas donné pouvoir ;
Mme Francine DUPE qui a donné pouvoir à Mme RIBAUT ;
M. Yannick COQUELIN qui a donné pouvoir à M. ROGUET ;
Mme Stéphanie ANGIN qui a donné pouvoir à M. PICHON.

Assistait également : Florantine JULLIEN en tant que secrétaire de Mairie.

Mme GAINOUX a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 28 juin 2016 ;
- Signature d'un avenant avec l'entreprise AUBERT ETS pour le lot « électricité » dans le cadre des travaux de la salle des fêtes ;
- Questions et informations diverses.

Propositions d'ajout à l'ordre du jour :

- Choix de l'entreprise pour la réfection de la toiture de l'ALSH ;
- Avis sur la création d'un parc éolien à QUELAINES SAINT GAULT ;
- Dénonciation de la convention passée avec l'école de musique de l'Huisserie.

Propositions de suppression à l'ordre du jour :

- Prêt lotissement des Ligonnères ;
- Signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour la réfection de l'ALSH ;

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal au vote.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 juin 2016.



**SIGNATURE D'UN AVENANT AVEC L'ENTREPRISE AUBERT ETS POUR LE LOT « ELECTRICITE »
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES****DCM2016-55**

Rapporteur : M. MARQUET

Le Conseil municipal,

VU la DCM 2016-01 portant signature du marché initial avec l'entreprise AUBERT ETS pour le lot 12 « Electricité et ventilation » dans le cadre des travaux de la salle des fêtes ;

VU la présentation d'un avenant 01 d'un montant total de 2 441.55 € H.T

12/ Electricité et ventilation	Ets Aubert	Base : 18 361.58 € HT Option : 587.20 € HT Total initial du marché pour le lot 12 : 18 948.78 € HT Avenant 01 : 2 441.55 € H.T TOTAL du marché pour le lot 12 : 21 390.33 € H.T soit 25 668.40 € TTC.
---	------------	---

AUTORISE le Maire à signer l'avenant 01 pour un montant total de **2 441.55 € H.T** sous réserve de contrôle de l'exactitude du devis par Mme DUPE, Adjointe déléguée aux travaux et à la voirie.

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

L'avenant 01 est annexé à la présente délibération.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA CREATION D'UN PARC EOLIEN A QUELAINES SAINT GAULT**DCM 2016-56**

Le Conseil municipal,

VU l'arrêté du 16 juin 2016 portant ouverture d'une enquête publique de 45 jours sur demande de la SAS FERME EOLIENNE DE QUELAINES en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité avec trois aérogénérateurs d'une hauteur de 154.38 m et d'une puissance de 2.35 MW chacun,

VU la réglementation en vigueur et précisée dans ledit arrêté,

VU le rapport non technique qui a été présenté au conseil municipal,

EMET un avis FAVORABLE au projet.



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2016

Page 3/5

Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 01

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DU TOIT DE L'ALSH

DCM 2016-59

RAPPORTEUR : M. MARQUET

Le Conseil municipal,
VU les offres reçues en Mairie suite à la consultation lancée pour la réfection du toit de l'ALSH,
VU l'audition réalisée auprès des entreprises le 18/07/2016,
VU le rapport d'analyses des offres,
Considérant que les offres reçues sont les suivantes :

<i>(Montants HT)</i>	PAUMARD	PIAU
Tranche ferme (base)	51 000 €	60 000 €
Variante 1 (Tasseaux)	10 500 €	14 778.37 €
Variante 2 (Bac acier)	0	-3 447.04 €
Tranche conditionnelle (base)	53 500 €	72 744.91 €
Variante 1 (Tasseaux)	10 500 €	16 310.25 €
Variante 2 (Bac acier)	0	-8 668.18 €

VU la décision de la commission d'appel d'offres en date du 27/07/2016,

CHOISIT l'entreprise **PIAU** pour effectuer les travaux (Tranche ferme) de réfection du toit de l'ALSH et **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Renouvellement des réseaux : rue de la Gabare ré-ouverte fin juillet. Fin des travaux en septembre.
- Subventions :
 - Compensations au titre des exonérations fiscales :
 - ➔ 169 € au titre de la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle ;
 - ➔ 10 821 € au titre de la dotation de compensation d'exonération de la fiscalité locale relative aux taxes foncières sur les propriétés bâties ;



- 1 033 € au titre de la dotation de compensation d'exonérations de la fiscalité locale relatives aux taxes foncières sur les propriétés non bâties ;
- 7 846 € au titre de la dotation de compensation d'exonérations de la fiscalité locale relative à la taxe d'habitation.

SOIT un total de 19 869 € dont le versement sera fractionné entre juillet et décembre.

- Subvention départementale au titre du produit des amendes de police dans le cadre de la réalisation d'écluses dans le Val du Vicoin II : 657.55 €, soit 8.838 % de la dépense (7 440 € HT).
- Travaux de la salle des fêtes : réception des travaux le 27/07/2016.
- Ligonnières : la première partie des travaux est terminée.
- Prochaines réunions du Conseil : 27 septembre / 18 octobre / 22 novembre / 13 décembre.
- Dates des prochaines permanences d'élus : seront communiquées prochainement.

Les Conseillers municipaux,
La séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Mickaël MARQUET

